



Quand bibliothèque et archives font mémoire commune :

→ L'EXPÉRIENCE DU RIZE À VILLEURBANNE

XAVIER DE LA SELLE

Le Rize
xavier.delaselle@mairie-villeurbanne.fr

Conservateur en chef du patrimoine, **Xavier de la Selle** est directeur du Rize, depuis la création de ce nouveau lieu culturel en 2008. Il a auparavant exercé des fonctions d'archiviste, principalement en Champagne, en tant que directeur des archives départementales de l'Aube de 1993 à 2007. Ses études (archiviste-paléographe) et ses recherches l'ont amené à se spécialiser dans la période médiévale, dans le cadre de sa thèse d'École des chartes consacrée à l'histoire politique et religieuse de la fin du Moyen Âge (publiée en 1995 sous le titre *Le service des âmes à la cour: confesseurs et aumôniers des rois de France, XIII^e-XV^e siècle*).

Depuis deux ans, à travers un nouvel équipement culturel baptisé le Rize, la ville de Villeurbanne développe une politique publique de mémoire. Issu d'une forte volonté des pouvoirs locaux et dénommé à l'origine «Centre mémoires et société», ce lieu atypique a ouvert ses portes le 15 février 2008¹. Il réunit notamment les archives municipales de Villeurbanne et une nouvelle médiathèque de lecture publique, dont les missions et les moyens sont mutualisés au service d'un projet culturel commun, celui du partage des mémoires villeurbannaises.

Bien que cet établissement soit encore jeune et que le recul manque pour en évaluer valablement les actions, il est néanmoins possible d'en dresser un premier bilan et d'interroger ici tout particulièrement l'articulation des archives et de la médiathèque. Les premiers mois d'activité du Rize ont permis aux équipes de professionnels de jeter les bases d'un rapprochement et d'une collaboration, tant du point de vue du traitement documentaire des collections que de leur valorisation.

Le Rize, un lieu culturel atypique

Le Rize est d'abord un projet politique. Inscrit dès 2001 dans le programme de Jean-Paul Bret, maire de

Villeurbanne, il se fonde sur un discours qui met en avant ce que le maire appelle «une sorte d'exception villeurbannaise... qui s'appuie d'ailleurs sur le meilleur de la France: l'accueil, le partage, la solidarité», pour créer un «centre de recherche et de réflexion sur cette mémoire ouvrière, multiethnique et fraternelle des villes du xx^e siècle²». L'objectif était de doter la ville d'une structure patrimoniale, dédiée à la valorisation des mémoires des habitants.

Dès le début du mandat, une nouvelle délégation politique responsable de la mémoire et du patrimoine, distincte de celle de la culture, met en œuvre cette idée. Administrativement, le projet est géré par la direction des affaires culturelles, qui travaille à lui donner une consistance stratégique et un périmètre fonctionnel et budgétaire. Les premiers éléments de programme de cette période de préfiguration dressent les contours du futur équipement, articulé autour de trois pôles complémentaires (documentaire, scientifique et culturel), qui traduisent une dialectique du travail de mémoire: collecter et conserver des traces du passé, les étudier par la recherche, les valoriser par l'action culturelle et pédagogique.

Dans ce dispositif, les archives municipales, service déjà constitué à Villeurbanne depuis 1988, constituent au départ un pivot incontournable. L'action de ce service, rattaché au ré-

1. Le Rize tire son nom d'une ancienne rivière, la Rize, affluent du Rhône, qui coulait autrefois à Villeurbanne.

2. Programme électoral de Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, 2000.

seau de lecture publique, était déjà largement orientée vers une fonction de documentation historique. Il trouve dans le Rize un élargissement de son champ d'action, tant du point de vue des possibilités retrouvées de collecte et de conservation que de sa visibilité culturelle et scientifique.

Durant la période de préfiguration, le projet d'un « Centre mémoires et société » se trouve enrichi de l'idée de création d'une nouvelle médiathèque, conçue d'emblée comme une opportunité de développer le réseau villeurbannais dans les quartiers sud de la ville, mais aussi comme une composante venant renforcer les fonctions du futur équipement. Le programme architectural évolue en conséquence, pour intégrer la nouvelle médiathèque au rez-de-chaussée du bâtiment, tandis que les archives sont installées au premier étage.

L'organigramme définitif du Rize présente un effectif global de 24 personnes, dont un bon tiers pour la médiathèque et deux personnes pour les archives, le reste de l'équipe étant affecté au fonctionnement général (sept personnes), à l'action culturelle, la médiation et la communication (six agents). La particularité de cette organisation réside dans la double appartenance de la médiathèque, rattachée fonctionnellement au directeur du Rize et reliée hiérarchiquement au directeur du réseau des médiathèques de Villeurbanne.

À partir de l'ouverture au public, le 16 février 2008, ce montage administratif original s'est progressivement précisé, tout en nécessitant une réflexion ouverte en permanence sur la meilleure articulation entre le réseau des médiathèques et le Rize, notamment sur les questions de ressources humaines, de bâtiment ou d'horaires d'ouverture au public.

La thématique « mémoires et société »

La politique d'acquisition de la médiathèque du Rize est englobée dans celle du réseau et relève des choix généraux de la lecture publique. La médiathèque se différencie néanmoins par la spécialisation thématique de ses collections, définie dans une note de réflexion datant de 2004 : « À la croisée de deux principales fonctions (ressources et communication), la médiathèque par son fonds généraliste assure pleinement sa fonction de diffusion des savoirs à l'échelle du quartier [...] Par la coloration "mémoires et sociétés" d'une partie de ses ressources documentaires, la médiathèque s'inscrit dans une complémentarité de l'offre sur l'agglomération tout en étant une pièce maîtresse du Centre de la mémoire. »

L'expression « mémoires et société », appellation primitive du Rize, est ainsi appliquée à une thématique de collection, dans une acception

extensive qui sera définie par une charte des acquisitions « mémoires et société ». Cette charte va orienter la constitution du fonds de la nouvelle médiathèque non seulement vers les documents touchant à la mémoire sociale et collective, aux débats historiques et mémoriels, mais aussi aux questions d'actualité liées aux territoires et à l'anthropologie des sociétés urbaines contemporaines (architecture, immigration, urbanisme, etc.).

Pour autant, cette particularité, demeurée unique dans le réseau des médiathèques de Villeurbanne, ne confère ni une vocation scientifique ni une vocation patrimoniale à la médiathèque du Rize. Ses fonctions généralistes au service d'un public de proximité restent primordiales, mais les collections « mémoires et société », situées en évidence dans la première salle à l'entrée de la médiathèque, rappellent et mettent en évidence son appartenance au projet culturel du Rize³. C'est donc à la fois par son ancrage territorial – le fonds local villeurbannais relève de la section « mémoires et société » – et par sa lecture documentée de l'actualité

3. L'étude de prédefinition de l'équipement, intitulée « Que la mémoire vive ! », indiquait en 2003 que « la présence de ce service de prêt et de consultation, dans lequel serait clairement identifié le fonds mémoire, conférerait une dimension d'ouverture participant de la volonté du projet de dépasser le stade villeurbannais (du particularisme à l'universel). »

qu'elle rejoint et complète l'autre pilier du pôle de ressources documentaires que sont les archives municipales.

Un portail unique pour les recherches documentaires

La volonté d'afficher l'unité du lieu et la cohérence de ses ressources documentaires a trouvé une première expression dans le projet de portail documentaire, conçu dès 2006, développé en 2007-2008 et mis en ligne en juin 2009⁴. Sa fonction la plus remarquable est le mode de recherche dite « fédérée », qui permet d'interroger simultanément le catalogue de la médiathèque, les inventaires des archives et une nouvelle base de gestion électronique de documents, appelée « bibliothèque numérique ». Les inventaires d'archives, exportés en format EAD⁵ depuis le progiciel de gestion des archives, alimentent un entrepôt sur le même serveur que les données bibliographiques, et sont convertis en Unimarc pour un affichage homogène des réponses qui soit compréhensible par l'utilisateur. La consultation du portail permet ainsi une recherche simple dans l'ensemble des ressources documentaires du Rize, incluant également les documents des archives numérisées ou des fichiers numériques issus des témoignages oraux enregistrés.

Ce « guichet unique » de recherche n'est pas pertinent sur l'ensemble des collections, de par la nature parfois hétérogène des documents concernés, mais il n'empêche pas une recherche plus spécialisée dans le catalogue de la médiathèque ou les fonds d'archives. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce portail a conduit à reconsidérer les collections bibliographiques détenues par les archives, non empruntables mais pour la plupart en libre accès dans la salle de consultation. Composé d'ouvrages, de mémoires universitaires et de travaux parfois inédits liés à l'histoire villeurbannaise, cet ensemble

fait l'objet d'un nouveau catalogue, intégré dans le catalogue du réseau des médiathèques. Il contribue à estomper la frontière archives-médiathèque, une évolution appelée à s'accroître avec l'intégration progressive dans le portail de nouvelles ressources numériques plus diversifiées (littérature grise, images de documents d'archives numérisées, enregistrements sonores, etc.) qui seront consultables à l'extérieur comme à l'intérieur du Rize, aussi bien dans les locaux des archives que dans l'espace multimédia de la médiathèque.

La question patrimoniale

Si la complémentarité des collections bibliographique et archivistique a bien été prise en compte dans la logique du projet culturel et par leur traitement intellectuel, la fonction de conservation d'un patrimoine documentaire a fait l'objet de davantage de questionnements. En intégrant le service des archives municipales, le Rize en a naturellement repris la fonction essentielle de conservation définitive des documents produits par l'administration municipale. Les nouveaux espaces attribués ont, en outre, permis de relancer une politique de collecte d'archives privées auprès des familles, des particuliers, des entreprises ou encore des associations.

Mais la phase de préfiguration a été aussi l'occasion de reposer la

question de la gestion des collections patrimoniales d'ouvrages. Celles-ci se sont constituées à Villeurbanne dès la création en 1905 de la bibliothèque-archives, mais surtout à partir de la nomination en 1932 de l'archiviste-bibliothécaire Louis Maynard, dont la politique documentaire est principalement tournée vers l'érudition locale et des préoccupations d'éducation populaire. Dès sa création en 1988, le service des archives a entrepris de trier et de regrouper une partie des collections anciennes d'ouvrages et de périodiques conservées dans les réserves de la Maison du livre, de l'image et du son (MLIS), la nouvelle bibliothèque de lecture publique ouverte la même année. Un rapide récolement réalisé en 2004 a permis de faire un bilan sommaire de la situation des fonds : même si un certain nombre d'ouvrages anciens, relevant principalement de la littérature générale, sont encore conservés à la MLIS, la frontière entre patrimoine et lecture publique est désormais bien établie.

Ainsi, les archives municipales, intégrées au Rize, assument la conservation de collections de monographies et de périodiques, héritées de l'ancienne bibliothèque de la ville, avec notamment une collection dite « de gauche », regroupant brochures, plaquettes et petites publications de propagande, de littérature syndicale et de philosophie révolutionnaire, collectés par Louis Maynard dans le but de développer la culture politique des ouvriers. Le reste

4. <http://lerize.villeurbanne.fr>

5. EAD : Encoded Archival Description.

des collections patrimoniales concerne pour l'essentiel l'histoire lyonnaise et villeurbannaise. Elles sont augmentées régulièrement de nouveaux documents en provenance de la MLIS, mais surtout grâce à l'achat et au don d'archives privées. De ce point de vue, la politique d'enrichissement des ressources documentaires du Rize et des archives ne peut se situer qu'en complémentarité avec les autres institutions de l'agglomération (archives municipales de Lyon, bibliothèque municipale de Lyon, archives départementales du Rhône). Des projets de mise en réseau pourront être envisagés, comme l'idée d'un portail photographique proposé par la bibliothèque de Lyon, qui réunirait les fonds photographiques des deux villes.

Si la ligne de démarcation entre le patrimoine écrit et la lecture publique semble à présent bien tracée au Rize, d'autres frontières apparaissent et posent question, notamment celle qui sépare les archives des objets. Dès l'origine, le Rize a été conçu comme une sorte d'ovni culturel : ni complètement archives, ni seulement bibliothèque, et en tous les cas pas un musée. Mais l'établissement a néanmoins vocation à conserver les traces du passé villeurbannais, et même à les créer, en collectant par exemple des témoignages oraux.

Les objets ne font pas partie de la politique d'acquisition, même si l'équipe du Rize et les archives sont associées aux problématiques liées à ce domaine. On pense par exemple

aux œuvres d'art appartenant à la ville, aux machines industrielles dont des associations souhaitent la patrimonialisation, ou encore au mobilier et aux objets provenant d'établissements scolaires.

Dépasser la frontière : la valorisation culturelle et pédagogique

Après les questions de thématique documentaire et les enjeux patrimoniaux, ce sont certainement les premières expériences d'action culturelle qui illustrent le mieux la manière dont le Rize parvient à transcender la frontière archives-médiathèque. La programmation du Rize, structurée en trois temps forts, fédère le travail d'équipe autour de propositions culturelles et pédagogiques. Plusieurs initiatives ont déjà permis d'explorer de nouvelles formes de collaboration. Les premières expositions présentées en 2008 et 2009 ont exploité des documents d'archives issus des fonds municipaux, tandis que l'équipe de la médiathèque travaillait à élargir les sujets en direction du grand public, en procédant à des acquisitions de documents complémentaires, en produisant des bibliographies, en mettant en exergue des ouvrages (documentaires et fictions), mais aussi des DVD, des CD ou des albums pour la jeunesse.

Reproductions d'archives villeurbannaises et œuvres littéraires ou documentaires plus générales se retrouvent également dans les pages des journaux d'exposition publiés à l'occasion de chaque temps fort de la programmation. Cette action culturelle de synthèse illustre tout à fait la complémentarité recherchée entre le passé et le présent, le lien tissé entre l'approche mémorielle et archivistique et la compréhension des enjeux contemporains.

D'autres démarches sont expérimentées dans le même sens. Des lectures publiques, entremêlant documents d'archives et textes littéraires, sont faites tantôt par une archiviste et une bibliothécaire, tantôt par une comédienne et un slameur. Des ateliers pédagogiques sont organisés en concertation sur des sujets qui nécessitent l'exploitation du fonds local et des sources d'archives de la ville telles que la toponymie urbaine (atelier baptisé « Têtes à plaques ») ou la généalogie familiale.

Un autre type d'atelier, nommé « Les mots parlent », propose un travail d'écriture autour d'un document choisi dans les fonds des archives municipales de Villeurbanne. L'intervenante guide les participants dans leur démarche, fondée sur l'imaginaire ou le réel, le souvenir ou la postérité. Chacun est libre d'écrire des textes créatifs éloignés de la réalité historique.

La question de la ligne de partage entre les collections de bibliothèque et les fonds d'archives n'est donc pas seulement technique. Elle dépasse les seuls enjeux de management des équipes, des politiques d'acquisitions ou de compatibilité de description ou d'indexation. Le pôle documentaire archives-bibliothèque peut trouver sa pleine légitimité dans une vision riche et complexe de la mémoire urbaine, qui relève à la fois du réel et de l'imaginaire, de la vérité scientifique et de l'imagination, du récit historique et du récit de fiction, dans le sillage de la pensée de Paul Ricoeur. C'est sans doute ce qui constitue l'originalité du Rize, dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique publique de la mémoire. ●

Février 2010